

7 décembre 2020

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HUGUES**

Le conseil de la municipalité de Saint-Hugues siège en séance d'ajournement de la séance ordinaire du conseil du 1<sup>er</sup> décembre 2020, tenue le 7 décembre 2020 par voie de vidéoconférence.

Sont présents à cette vidéoconférence, Simon Valcourt, René Martin, Audrey Lussier, Ginette Daviau et Michaël Bernier, tous formant quorum, sous la présidence de Richard Veilleux, maire.

Le conseiller Thomas Fortier-Pesant est absent.

Assiste également à la séance, par voie de vidéoconférence, Carole Thibeault, directrice générale et secrétaire-trésorière.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 9 décembre 2020 ;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence.

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

Que la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence.

À dix-neuf heures trente et un (19h31), Monsieur Richard Veilleux, maire, procède à l'ouverture de la séance d'ajournement.

20-12-242

**2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM :**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**
- 3. TRÉSORERIE :**
  - 3.1 Adoption des comptes à payer 2020-12-03
  - 3.2 Abrogation de la résolution # 20-12-216 – Dossier Soudure A. St-Martin – Étude de sol.
- 4. ADMINISTRATION :**
  - 4.1 Dépôt – Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil;
  - 4.2 Entretien de la patinoire saison 2020-2021 – Engagement du personnel;
  - 4.3 Préparation et envoi d'appel d'offres – Dossiers nuisances – Mandat à la directrice générale.
- 5. VOIRIE :**
  - 5.1 Aucun point
- 6. URBANISME :**
  - 6.1 Aucun point
- 7. REQUÊTES DIVERSES :**
  - 7.1 Aucun point
- 8. DEMANDES DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE :**
  - 8.1 Aucun point
- 9. IMMEUBLES :**
  - 9.1 Aucun point

7 décembre 2020

**10. VARIA :**

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS :**

**12. LEVÉE DE LA SÉANCE :**

Il est proposé par la conseillère Ginette Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

**20-12-243**

**3.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER 2020-12-03**

Les membres du conseil ont tous reçu une copie du bordereau numéro 2020-12-03 des comptes payés et à payer au montant de 483 647,63\$ en date du 3 décembre 2020.

Il est proposé par la conseillère Audrey Lussier, appuyé par le conseiller Simon Valcourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les comptes payés et à payer totalisant 483 647,63\$.

ADOPTÉE

**20-12-244**

**3.2 ABROGATION DE LA RÉOLUTION # 20-12-216 – DOSSIER SOUDURE A. ST-MARTIN – ÉTUDE DE SOL**

Considérant la résolution # 20-12-216, adoptée à la séance du 1<sup>er</sup> décembre 2020, octroyant le mandat à la firme « Les Laboratoires de la Montérégie inc. » pour l'étude de sol concernant le dossier de Soudure A. St-Martin;

Considérant l'information reçue de M. St-Martin à l'effet que le projet était en attente de développements supplémentaires;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Michaël Bernier, appuyé par le conseiller René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'abroger la résolution # 20-12-216.

ADOPTÉE

**4.1 DÉPÔT – DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

Attendu que la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé devant les membres du conseil un formulaire de divulgation des intérêts pécuniaires, conformément aux articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;

En conséquence, je, Carole Thibeault, secrétaire-trésorière, atteste avoir reçu de chacun des membres du présent conseil lesdits formulaires dûment complétés.

**20-12-245**

**4.2 ENTRETIEN DE LA PATINOIRE SAISON 2020-2021 – ENGAGEMENT DU PERSONNEL**

Il est proposé par le conseiller Simon Valcourt, appuyé par le conseiller Michaël Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De procéder à l'embauche de Messieurs Xavier et Vincent Bastien pour l'entretien de la patinoire pour la saison 2020-2021 selon les conditions discutées entre la directrice générale et les membres du conseil.

ADOPTÉE

**20-12-246**

**4.3 PRÉPARATION ET ENVOI D'APPEL D'OFFRES – DOSSIERS NUISANCES – MANDAT À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

Considérant l'adoption de la résolution # 20-10-169 lors de la séance du conseil tenue le 6 octobre 2020, mandatant la firme Bernard & Cie pour le suivi des dossiers de nuisances;

Considérant les recommandations identifiées au rapport administratif préparé par M. Patrick

7 décembre 2020

Bernard et reçu par courriel en date du 12 novembre 2020;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Audrey Lussier, appuyé par le conseiller Simon Valcourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la directrice générale à préparer et lancer un appel d'offres visant les travaux de nettoyage des propriétés visées.

ADOPTÉE

#### **11 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est tenue à l'intention des personnes présentes.

20-12-247

#### **12 LEVÉE DE LA SÉANCE**

À dix-neuf heures quarante (19h40), il est proposé par la conseillère Audrey Lussier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de clore la présente séance.

ADOPTÉE

Signé à Saint-Hugues, ce ( <sup>e</sup> ) jour de \_\_\_\_\_ 2020.

---

Richard Veilleux, maire

---

Carole Thibeault, secrétaire-trésorière  
et directrice générale